

BESTOF

INTRODUCTION

**8
COMPOSANTES**

RÉFÉRENTIEL

**ACTIONS
SUR LE TERRAIN**

AYONS TOUS LE RÉFLEXE BEST !

Le référentiel BEST* est un formidable outil pour progresser en santé sécurité dans notre quotidien. Depuis trois ans, BEST se déploie avec succès dans toutes les entités pour atteindre les ambitions du Groupe EDF.

Huit composantes clés, chacune portée par huit à dix exigences : c'est le fruit des meilleures pratiques internes et d'industriels de référence.

BEST jouera pleinement son rôle lorsque nous l'utiliserons au quotidien, nous, acteurs de la prévention et managers. Il nous faut développer le réflexe de le consulter régulièrement.

C'est pourquoi nous avons réalisé cette version résumée, éclairée de faits observables, accessible en permanence sur smartphone.

Un doute sur l'organisation d'une activité ?
Un arbitrage à réaliser ? Un coup d'œil rapide nous remettra très vite les exigences de BEST en mémoire, et permettra de guider une décision ou une action.

Tous concernés, soyons les artisans du succès de notre politique Santé Sécurité.

LA VIE D'ABORD : aucune urgence ne justifie de prendre des risques !

Jean-Claude Baudens

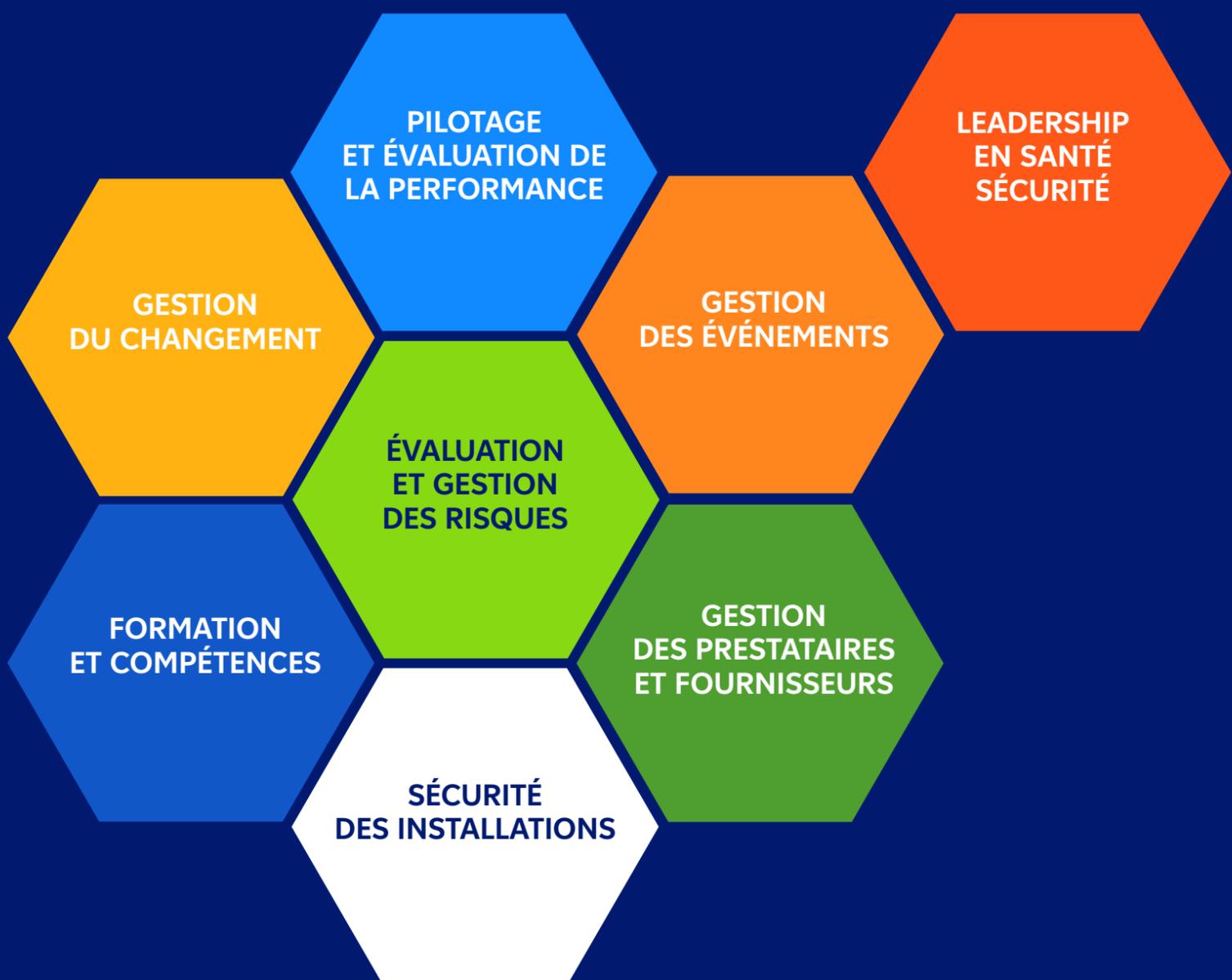
Directeur Santé Sécurité et Performance au Travail

* BEST : *Building Excellence in Safety Together*
(*Bâtir Ensemble l'Excellence en Santé sécurité au Travail*)

Les exigences **BEST*** sont les attendus du Groupe EDF pour le management de la santé sécurité. Définies depuis 2018 et réaffirmées dans la politique validée par le Comex en 2021, elles précisent ce que nous avons tous besoin de mettre en œuvre pour devenir une référence dans le domaine.

Notre priorité permanente est de poursuivre nos efforts vers le « Zéro accident grave et zéro accident mortel » pour les salariés et les prestataires. Pour y parvenir, nous devons tous viser l'excellence.

Accédez à chaque résumé de composante en cliquant sur son nom



* BEST : *Building Excellence in Safety Together*
(*Bâtir Ensemble l'Excellence en Santé sécurité au Travail*)

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DU RÉFÉRENTIEL SUR EDF.FR ICI



BEST ET L'AMÉLIORATION CONTINUE EN SANTÉ SÉCURITÉ

Véritable point d'ancrage santé sécurité pour les salariés acteurs de la prévention, BEST existe en interactivité avec d'autres leviers et outils du Groupe EDF, notamment :

- les 10 règles vitales ;
- l'analyse des événements à Haut Potentiel de Gravité (HPE*) ;
- la vigilance partagée ;
- le climat de confiance.

Basé sur l'auto-évaluation, BEST fait naître des actions de progrès dans toutes les entités, propres au contexte de chacune. Par exemple :

- évolution des clauses santé sécurité dans les contrats avec les prestataires ;
- augmentation du nombre de visites de prévention à tous les niveaux ;
- création d'un comité prévention dans chaque site avec le management ;
- diagnostic « Culture de sécurité » basé sur les fondamentaux de BEST.

* HPE : *High Potential Event (Événement à Haut Potentiel)*.

LES 8 COMPOSANTES BEST (RÉSUMÉ)



1

**LEADERSHIP
EN SANTÉ
SÉCURITÉ**

2

**GESTION
DES ÉVÉNEMENTS**

3

**GESTION
DES PRESTATAIRES
ET FOURNISSEURS**

4

**ÉVALUATION
ET GESTION
DES RISQUES**

5

**PILOTAGE
ET ÉVALUATION DE
LA PERFORMANCE**

6

**FORMATION
ET COMPÉTENCES**

7

**SÉCURITÉ
DES INSTALLATIONS**

8

**GESTION
DU CHANGEMENT**

1

LEADERSHIP EN SANTÉ SÉCURITÉ

(RÉSUMÉ)

Influencer les comportements pour qu'ils deviennent plus sûrs, et mobiliser pour parvenir à des améliorations durables.

- > **1.1** Être responsable de la santé et de la sécurité des salariés, prestataires, fournisseurs et visiteurs.
- > **1.2** Créer une vision santé sécurité cohérente avec les valeurs et les principes de management.
- > **1.3** Donner à la santé sécurité toute sa place dans l'organisation, la manager comme une priorité permanente et la superviser quotidiennement.
- > **1.4** Partager la vision santé sécurité en encourageant une culture de confiance, de responsabilité individuelle et collective, et d'engagement.

VOIR LA SUITE



1 LEADERSHIP EN SANTÉ SÉCURITÉ / SUITE

- > **1.5** Être crédible et exemplaire au quotidien, et lors de l'élaboration et du déploiement des plans d'action santé sécurité.
- > **1.6** Promouvoir l'esprit d'équipe et le support entre pairs.
- > **1.7** Être présent sur le terrain pour écouter et comprendre les situations lors des visites santé sécurité, et s'impliquer dans les analyses d'événements.
- > **1.8** Reconnaître et renforcer les bonnes pratiques, et appliquer une culture juste et équitable (réactions appropriées).

VOIR LES FAITS OBSERVABLES



1 LEADERSHIP EN SANTÉ SÉCURITÉ / SUITE

FAITS OBSERVABLES (extraits)

- 1.1 Une instance de gouvernance pilote un plan d'amélioration continue, avec des indicateurs identifiés et suivis.
- 1.2 La politique existe, est compréhensible par tous, et les acteurs de terrain la connaissent.
- 1.3 Une récente décision du Codir a privilégié la santé sécurité.
- 1.4 La transparence et la confiance sont évaluées positivement par les salariés dans les enquêtes d'opinion propres à l'entité et / ou au Groupe.
- 1.5 Les managers sont sur le terrain pendant des phases à fort enjeu, dans un souci de compréhension, d'appui et de solution.
- 1.6 La résolution de questions santé sécurité est co-construite en équipe ou soumise à son avis.
- 1.7 Les visites de terrain sont planifiées dans les agendas des managers.
- 1.8 Il existe des bonnes pratiques valorisées au cours des derniers mois (à travers des flashes sécurité, par exemple).

VOIR LE DOCUMENT COMPLET DANS LA COMMUNAUTÉ SANTÉ SÉCURITÉ DE VEOL



2

GESTION DES ÉVÉNEMENTS

(RÉSUMÉ)

Comprendre et capitaliser le retour d'expérience des événements, afin d'améliorer la performance et la culture santé sécurité.

- > **2.1** Un système formalisé analyse les événements impliquant salariés, prestataires et tiers, pour en tirer des enseignements communiqués à tous.
- > **2.2** Pour gérer les scénarios de tout événement santé sécurité, les dispositions à prendre sont documentées, et les besoins nécessaires régulièrement revus.
- > **2.3** Les types d'événements santé sécurité qui doivent être remontés localement sont définis, en complément des déclarations réglementaires et de celles du Groupe EDF.
- > **2.4** Tous les salariés et les prestataires sont incités à remonter les événements selon les attendus de l'entreprise.

VOIR LA SUITE



2 GESTION DES ÉVÉNEMENTS / SUITE

- > **2.5** Les événements sont analysés avec un niveau de détail proportionnel à la gravité réelle ou potentielle des conséquences.
- > **2.6** La méthode d'analyse des événements garantit l'identification des causes profondes. Les actions — notamment préventives pour les causes profondes — sont tracées, et leur efficacité est vérifiée.
- > **2.7** Les analyses sont menées par des personnes qualifiées, expérimentées et formées aux techniques d'analyses nécessaires selon l'événement.
- > **2.8** Les enquêtes impliquent managers, experts, représentants du personnel et prestataires ; le niveau hiérarchique est proportionnel à la gravité de l'événement.
- > **2.9** Toute information liée aux événements indésirables santé sécurité, y compris les analyses et conclusions, est communiquée dans l'organisation et aux prestataires.
- > **2.10** Pour les événements très graves et les Événements à Haut Potentiel, informations et recommandations pour les éviter sont partagées dans tout le Groupe EDF.

VOIR LES FAITS OBSERVABLES



2 GESTION DES ÉVÉNEMENTS / SUITE

FAITS OBSERVABLES (extraits)

2.1 Une note *ad hoc* décrit le système de remontée et d'analyse des événements, qui est connu des salariés (ils peuvent en parler).

2.2 Pour les situations d'urgence, les rôles et les responsabilités sont définis et connus (existence de liste, indication visuelle sur site).

2.3 La classification des HPE* du site est cohérente avec les critères du Groupe EDF.

2.4 Le salarié a accès à un outil de remontée d'informations (exemple : Oups ou Caméléon, sur smartphone ou appli sur micro).

2.5 Le traitement des événements des douze derniers mois a respecté la procédure de classification et d'analyse.

2.6 La méthode d'analyse est questionnée et évolue en fonction de la maturité de l'entité.

* HPE : *High Potential Event* (Événement à Haut Potentiel).

**VOIR LA SUITE
DES FAITS OBSERVABLES**



2 FAITS OBSERVABLES / SUITE

2.7 Des personnes sont formées aux analyses d'événements, notamment celles arrivant dans tout nouveau poste managérial, avec établissement d'une liste de ces personnes.

2.8 Les personnes garantes de la multidisciplinarité sont formées et se rendent disponibles.

2.9 Un réseau d'alerte rapide existe, *via* un circuit SMS ou un groupe Teams, par exemple.

2.10 Des actions ont été initiées au sein de l'entité à la suite du partage d'un retour d'expérience de HPE* par le Groupe EDF.

VOIR LE DOCUMENT COMPLET DANS LA COMMUNAUTÉ SANTÉ SÉCURITÉ DE VEOL



* HPE : *High Potential Event* (Événement à Haut Potentiel).

3

GESTION DES PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS

(RÉSUMÉ)

Sélectionner et gérer les prestataires et fournisseurs tout au long du contrat, créer des partenariats avec eux, pour garantir l'exécution de prestations en cohérence avec nos exigences.

- **3.1** Un système global est défini pour rechercher, évaluer, choisir, contractualiser et gérer les relations avec les prestataires et les fournisseurs.
- **3.2** Les prestataires et les fournisseurs sont catégorisés selon une méthode basée sur le niveau de risque de la prestation, pour définir les critères santé sécurité de la sélection.
- **3.3** Les exigences santé sécurité sont partagées, dès le cahier des charges, avec les prestataires et les fournisseurs qui s'assurent de la conformité de leurs sous-traitants.

VOIR LA SUITE



3 GESTION DES PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS / SUITE

- > **3.4** Le contrat avec le prestataire ou le fournisseur inclut des clauses santé sécurité, y compris les questions de reconnaissance positive et négative.
- > **3.5** Un gestionnaire de contrat suit l'exécution du travail ou du service, et assure le respect des exigences santé sécurité.
- > **3.6** Des systèmes garantissent que les prestataires et les fournisseurs ont eu connaissance des procédures, pratiques ou dangers associés au travail à entreprendre, et ont compris ces informations.
- > **3.7** La performance santé sécurité des prestataires et des fournisseurs est suivie, et une culture de confiance est promue pour encourager l'amélioration continue.
- > **3.8** Des systèmes permettent de gérer la co-activité.

VOIR LA SUITE



3 GESTION DES PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS / SUITE

- > **3.9** L'évaluation des prestataires et des fournisseurs est effectuée périodiquement, et les résultats leur sont communiqués pour améliorer les futures activités.
- > **3.10** Les enseignements tirés de l'évaluation des prestataires et des fournisseurs sont partagés dans le Groupe EDF, pour améliorer la sélection et la performance.

VOIR LES FAITS OBSERVABLES



3 GESTION DES PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS / SUITE

FAITS OBSERVABLES (extraits)

- 3.1 La boucle d'amélioration du « Processus prestataires » est décrite, outillée et à jour (existence d'Indicateurs Clés de Performance – KPI –, réunions de bilan avec comptes-rendus).
- 3.2 La pondération par la santé sécurité dans la recherche et la sélection des prestataires est significative et documentée.
- 3.3 La liste des exigences santé sécurité mises en œuvre pour chaque prestation est présente dans le cahier des charges.
- 3.4 Une liste de livrables obligatoires et des exigences santé sécurité opérationnelles est établie avant de débuter toute prestation. Par exemple : points de partenariat, remontée et analyse d'événements, STOP chantier, NoGo, précisions bonus-malus...
- 3.5 La traçabilité des réunions MOA-Prestataires, comprenant toujours la santé sécurité, est assurée.

**VOIR LA SUITE
DES FAITS OBSERVABLES**



3 FAITS OBSERVABLES / SUITE

3.6 Les salariés des prestataires font référence au pré-job *briefing*, avec preuve d'existence et de compréhension.

Les « Atouts Sécurité » sont mis en œuvre : liste des règles vitales pour l'activité établie conjointement, charte signée si c'est un chantier d'envergure.

3.7 Le suivi des actions post-visite, si possible croisées, est réalisé et affiché.

3.8 Les opérateurs font référence au plan de prévention.

3.9 Des exemples d'actions mises en œuvre en fonction des résultats de performance et partagées sur le terrain sont cités.

3.10 La note de REX global prend en compte l'avis du prestataire, *via* le rapport de fin d'intervention.

[VOIR LE DOCUMENT COMPLET DANS LA COMMUNAUTÉ SANTÉ SÉCURITÉ DE VEOL](#)



4

ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES

(RÉSUMÉ)

Identifier les dangers et évaluer les risques liés à l'activité : première étape impérative du management santé sécurité, conduisant à la décision de mesures de prévention appropriées.

- > **4.1** Il existe un système formalisé pour identifier les dangers, évaluer les risques et établir des moyens de maîtrise.
- > **4.2** Le management des risques pour la santé et la sécurité est intégré dans le programme global de management des risques.
- > **4.3** L'évaluation des risques est réalisée par des équipes multidisciplinaires.

VOIR LA SUITE



4 ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES / SUITE

- > **4.4** Des méthodologies et des outils d'évaluation des risques permettent d'identifier les dangers et de recommander des moyens de maîtrise.
- > **4.5** Tout salarié, prestataire et sous-traitant, connaît les risques santé sécurité liés à ses activités, les moyens de maîtrise et les Règles Vitales du Groupe EDF.
- > **4.6** Des plans d'action sont mis en œuvre périodiquement pour atténuer les risques à des niveaux tolérables.
- > **4.7** L'identification des dangers, l'évaluation des risques et les moyens de maîtrise définis sont documentés.
- > **4.8** Des audits réguliers sur le processus d'évaluation des risques permettent d'identifier les axes d'amélioration.
- > **4.9** Les résultats des revues et audits sont utilisés pour améliorer le processus.

VOIR LES FAITS OBSERVABLES



4 ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES / SUITE

FAITS OBSERVABLES (extraits)

4.1 Un processus est formalisé et validé par la Direction Santé Sécurité de l'entité.

Les opérateurs partagent l'analyse des risques lors du pré-job *briefing*.

4.2 Un représentant santé sécurité compétent est désigné dans le comité de pilotage du processus global de gestion des risques de l'entité.

4.3 Les comptes-rendus témoignent de la multidisciplinarité des équipes chargées de l'évaluation des risques.

4.4 L'équilibre coût / avantage des moyens de maîtrise est validé par l'autorité prévue (signature de la décision).

4.5 Il existe des NoGo et STOP chantier, et leur nombre est suivi.

**VOIR LA SUITE
DES FAITS OBSERVABLES**



4 FAITS OBSERVABLES / SUITE

4.6 Les revues sécurité, qui intègrent notamment les nouveaux moyens de maîtrise, sont communiquées aux fournisseurs.

4.7 Le traitement des risques n'est pas générique : attention aux traitements globaux et systématiques.

4.8 Les comptes-rendus d'audits relèvent la pertinence des risques étudiés, le respect des étapes de traitement, et les actions prises.

4.9 Les audits font l'objet de recommandations traduites en actions dans un document écrit.

VOIR LE DOCUMENT COMPLET DANS LA COMMUNAUTÉ SANTÉ SÉCURITÉ DE VEOL



5

PILOTAGE ET ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

(RÉSUMÉ)

Collecter et restituer les résultats en santé sécurité, afin de comprendre la performance actuelle et de l'améliorer de manière continue.

- > **5.1** Une structure de gouvernance santé sécurité assure l'efficacité des dispositifs *ad hoc* en place.
- > **5.2** La progression vers les objectifs et cibles santé sécurité est régulièrement revue.
- > **5.3** Les Indicateurs Clés de Performance (KPI) santé sécurité concernent la prévention des risques les plus importants.
- > **5.4** La culture de la performance est favorisée à tous les niveaux, grâce à des indicateurs proactifs et transparents.

VOIR LA SUITE



5 PILOTAGE ET ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE / SUITE

- > **5.5** Des actions correctives et préventives sont entreprises pour réagir aux performances inadéquates des KPI.
- > **5.6** Des plans de contrôle santé sécurité existent dans les secteurs d'activité de l'entreprise, et font partie du plan d'amélioration du domaine.
- > **5.7** Tous les plans de contrôle de l'entité sont élaborés et menés par du personnel qualifié, expérimenté et indépendant.
- > **5.8** Les meilleures pratiques en management santé sécurité, issues de sources internes et externes au Groupe EDF, sont utilisées.
- > **5.9** Les auto-évaluations BEST et les actions de progrès sont réalisées conformément aux attendus du Groupe EDF.

VOIR LES FAITS OBSERVABLES



5 PILOTAGE ET ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE / SUITE

FAITS OBSERVABLES (extraits)

5.1 L'analyse des KPI est collective, le choix des bonnes pratiques et le partage des résultats des contrôles également, avec preuve dans l'ordre du jour et les comptes-rendus des réunions.

5.2 Les discours sur la stratégie du directeur de l'entité intègrent la santé sécurité ; par exemple, pour les vœux annuels, ou le discours de prise de fonction.

5.3 La liste des principaux KPI évolue en fonction des cibles de performance.

5.4 La déclinaison des cibles de performance est définie en équipe.

5.5 Des actions correctives liées à la dérive d'un KPI ou au constat écart sont citées. Par exemple : création d'un groupe de travail, renforcement des pratiques de fiabilisation...

5.6 Dans le plan d'amélioration santé sécurité, le contrôle est identifié comme un levier.

**VOIR LA SUITE
DES FAITS OBSERVABLES**



5 FAITS OBSERVABLES / SUITE

5.7 Les rapports des derniers contrôles indiquent les personnes qui y ont participé, et témoignent de l'équilibre des compétences.

5.8 Les bonnes pratiques importées dans l'entité, ou celles qui sont exportées, sont citées.

5.9 Les plans d'action locaux tiennent compte des résultats BEST. Une décision ou un arbitrage guidé par BEST est cité.

VOIR LE DOCUMENT COMPLET DANS LA COMMUNAUTÉ SANTÉ SÉCURITÉ DE VEOL



6

FORMATION ET COMPÉTENCES

(RÉSUMÉ)

Identifier les compétences et vérifier les connaissances et expériences de tout intervenant sous l'autorité de l'entreprise, afin que son travail soit exécuté sans affecter sa propre santé sécurité ni celle des autres.

- > **6.1** Une approche systématique de la formation est décrite, intégrée et régulièrement revue.
- > **6.2** Les exigences relatives aux compétences santé sécurité sont identifiées et respectées.
- > **6.3** Un processus de gestion des habilitations et autorisations est défini et intégré au sein de l'entité.

VOIR LA SUITE



6 FORMATION ET COMPÉTENCES / SUITE

- > **6.4** Les salariés et les prestataires sont impliqués dans l'ambition « Zéro accident grave et zéro accident mortel » par des actions de promotion régulière de la santé sécurité.
- > **6.5** Des plans de succession sont en place pour les postes comportant des responsabilités clés dans le management de la santé sécurité.
- > **6.6** Les connaissances individuelles et collectives sont capitalisées et toujours prises en considération quand il y a des changements de personnel.

VOIR LES FAITS OBSERVABLES



6 FORMATION ET COMPÉTENCES / SUITE

FAITS OBSERVABLES (extraits)

- 6.1 La santé sécurité est présente dans les orientations triennales de formation présentées aux instances représentatives du personnel nationales ou locales.
- 6.2 Le manager est en capacité d'évaluer les salariés de son équipe par rapport aux attendus / obligations santé sécurité, avec l'appui d'un expert le cas échéant.
- 6.3 Manager et salariés peuvent citer les habilitations et les autorisations sur le poste de ce dernier.
- 6.4 Dans l'entité, il existe un travail collaboratif entre le préventeur, le chargé de communication et le responsable des Ressources humaines.
- 6.5 Les passerelles entre les postes clés identifiés pour la santé sécurité sont établies dans un document écrit, par un comité mixte RH-managers.
- 6.6 La santé sécurité est prise en compte dans le système de gestion des connaissances de l'entité ou du Groupe EDF (Knowledge management).

VOIR LE DOCUMENT COMPLET DANS LA COMMUNAUTÉ SANTÉ SÉCURITÉ DE VEOL



7

SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS

(RÉSUMÉ)

Garantir un fonctionnement sûr et fiable des installations tout au long de leur cycle de vie, par des processus qui prennent efficacement en compte la sécurité.

- > **7.1** Un système de management est mis en place pour minimiser les impacts potentiels sur la santé et la sécurité des travailleurs et des populations, durant le cycle de vie des installations.
- > **7.2** Les exigences en santé sécurité et qualité, nécessaires à la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et au démantèlement des installations, sont identifiées et à jour.
- > **7.3** Tout projet de nouvelle installation inclut un volet de management de la santé sécurité.

VOIR LA SUITE



7 SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS / SUITE

- > 7.4 Un examen de qualification opérationnelle est réalisé avant la mise en service d'une installation nouvelle ou modifiée.
- > 7.5 Chaque installation est exploitée selon des modes opératoires qui prennent en compte la santé sécurité.
- > 7.6 Un programme d'entretien et de maintenance existe pour toutes les installations.
- > 7.7 Une culture de la transparence du reporting garantit la remontée des problèmes de sécurité des installations, et la mise en place d'actions correctives.

VOIR LES FAITS OBSERVABLES



7 SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS / SUITE

FAITS OBSERVABLES (extraits)

- 7.1 Les populations impactées sont identifiées selon un processus validé par la Direction Santé Sécurité de l'entité (exemple : définition de groupes d'exposition homogène-GEH).
- 7.2 Les conditions de la mise en application des exigences sont vérifiées sur le terrain (exemple : manoeuvrabilité d'un outil dans l'habitable d'un poste source).
- 7.3 Une revue de pairs est organisée pour améliorer le management stratégique projeté ou en place, notamment la revue de tous les aspects du management (réglementaire, humain, technique).
- 7.4 Il existe une évaluation des risques avant la mise en service (HAZOP : Hazard and Operability, arbre des défaillances possibles, « nœud papillon » défaillances / parades).

**VOIR LA SUITE
DES FAITS OBSERVABLES**



7 FAITS OBSERVABLES / SUITE

7.5 Dans les documents de consignes, les paramètres sécurité sont identifiés par un encart ou un flag pour être visibles au premier regard.

7.6 Les programmes d'entretien et de maintenance sont validés et accessibles ; on peut citer des mesures telles que l'élagage ou la surveillance de ligne par hélicoptère.

7.7 Les remontées du terrain sont valorisées dans les réunions (1/4h Sécu) et / ou la communication. Le nombre de NoGo ou de STOP chantier liés à la sécurité des installations est suivi et affiché.

VOIR LE DOCUMENT COMPLET DANS LA COMMUNAUTÉ SANTÉ SÉCURITÉ DE VEOL



8

GESTION DU CHANGEMENT

(RÉSUMÉ)

Analyser systématiquement tout changement afin d'évaluer et de gérer les risques Santé Sécurité liés aux évolutions proposées.

- > **8.1** Une démarche d'accompagnement du changement identifie et gère les risques dus aux changements (planifiés comme non planifiés), notamment ceux liés à la santé sécurité.
- > **8.2** Le processus de gestion du changement définit quand il s'applique et quand il ne s'applique pas. Les éléments de déclenchement d'une démarche d'accompagnement du changement sont précisés.
- > **8.3** Le processus d'accompagnement du changement est clairement dédié à un ensemble d'éléments clés, dont la santé sécurité, et le périmètre du projet est défini.

VOIR LA SUITE



8 GESTION DU CHANGEMENT / SUITE

- > **8.4** Les rôles clés du processus (et / ou des acteurs du projet) sont définis et communiqués aux intéressés.
- > **8.5** Les acteurs clés du processus, tout comme les intervenants sur le projet, sont formés à la procédure et à leurs responsabilités au sein du processus.
- > **8.6** Les changements temporaires n'outrepassent pas l'autorisation initiale de champ d'application ou de délai, sans approbation.
- > **8.7** Le processus définit comment les changements d'urgence sont gérés.
- > **8.8** Le processus tient compte des conséquences des changements imprévus.
- > **8.9** Le retour d'expérience de la gestion du projet et de son accompagnement identifient les axes d'amélioration.

VOIR LES FAITS OBSERVABLES



8 GESTION DU CHANGEMENT / SUITE

FAITS OBSERVABLES (extraits)

8.1 Le dossier complet d'analyse est présenté en CSSCT (mise en œuvre de la procédure, études d'impacts sur la santé sécurité, mesures de prévention, communication).

8.2 Il existe une définition précise des changements qui relèvent du processus, inclus dans les critères de ce dernier.

8.3 Le processus décrit les étapes, les attendus, les mesures intermédiaires d'impacts pour révision de certaines étapes, la communication et la formation des personnes affectées.

8.4 Des lettres de mission sont établies pour le porteur du projet, les appuis, le valideur, le décideur.

8.5 Les suggestions du personnel impacté par le changement sont prises en compte (en citer un exemple).

**VOIR LA SUITE
DES FAITS OBSERVABLES**



8 FAITS OBSERVABLES / SUITE

8.6 Les changements temporaires sont justifiés explicitement par les analyses qui sont tracées (document d'analyse).

8.7 Un bilan de la gestion de l'urgence est réalisé et présenté à l'instance décisionnaire.

8.8 La santé sécurité est un élément majeur dans la gestion des imprévus ; les impacts sur cet élément sont priorisés par rapport aux impacts techniques ou économiques.

8.9 La présente composante « BEST » fait l'objet d'auto-évaluations régulières, et les actions de progrès sont suivies.

VOIR LE DOCUMENT COMPLET DANS LA COMMUNAUTÉ SANTÉ SÉCURITÉ DE VEOL

